



* **Comité de Régulation des Télécommunications***

DECISION N°11- - 003 /MCNT-CRT

Portant attribution de ressources en numérotation

Le Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications

- Vu** l'Ordonnance N° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999, régissant les télécommunications en République du Mali, telle que modifiée par la loi N° 01-005 du 27 février 2001 ;
- Vu** le Décret N° 01-263/ P-RM du 21 juin 2001 fixant la procédure d'octroi d'une licence d'établissement et d'exploitation de réseaux et services de Télécommunications ;
- Vu** le Décret N° 08-064/P-RM du 7 février 2008 Portant Nomination du Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications ;
- Vu** la Décision n° 03-09/MCNT-CRT du 23 janvier 2009 portant publication du plan de numérotation national ;
- Vu** la demande de Orange Mali S.A en date du 09 février 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le numéro court de services à valeur ajoutée 37411 est attribué à Orange Mali S.A.

Article 2 : La présente décision notifiée à Orange Mali S.A sera publiée partout où besoin sera.

Bamako le 11 FEV 2011

Ampliations :

- MCNT..... 1
- SOTELMA SA.....1
- J.O..... 1



Le Directeur P.I.